

## COMMENT LE RABAT A ÉTÉ MIS DE CÔTÉ

Tout homme qui feuillette un album de photographies du temps de jadis remarque que les prêtres et les évêques d'alors portaient au cou un rabat, cette "pièce d'étoffe noire, séparée en deux parties oblongues et entourée d'un liséré blanc" comme dit Littré.

L'usage du rabat pour les ecclésiastiques était autrefois général en France et de Belgique. Quand a-t-il commencé? C'est difficile à dire. En tout cas, Boileau y fait allusion dans sa 3e satire: "Son rabat jadis blanc". Il était d'usage courant au XVIIe siècle, et les prêtres qui évangélisèrent le Canada implantèrent naturellement son usage sur les rives du St-Laurent.

Il jouit longtemps d'une vogue incontestée, mais, au XIXe siècle Dom Guéranger fait une violente campagne contre les rites particuliers à l'église de France, le sentiment romain s'affermir bientôt, et l'on rejette tout ce qui s'écarte des usages romains. Le rabat devient suspect; ceux qui le portent semblent tenir aux usages français et se font soupçonner de "gallicanisme".

Au Canada comme en France, on combattit le gallicanisme et le libéralisme et des évêques, comme Mgr Bourget et Mgr Laflèche, se firent les tenants intrépides du catholicisme intégral en s'appliquant à suivre en tout les usages de Rome.

C'est Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, qui prit le premier l'offensive contre le rabat; il sut persuader à ses prêtres, d'être intégralement romains: "A mon retour d'Europe en 1856, vous vous décidâtes de votre plein gré à prendre le collet romain pour mieux montrer votre affection pour le Saint-Siège". (Circulaire du 30 juillet 1861).

Cette réforme, adoptée avec joie par l'ensemble du clergé, ne manqua pourtant pas de chagriner quelques tenants des vieilles coutumes; c'est ainsi qu'un prêtre — que rien n'indique comme étant du diocèse de Montréal — sollicita du Saint-Siège le privilège de porter le rabat. Le cardinal Barnabo le laissa libre d'agir à sa guise, mais lui montra l'exemple du clergé montréalais comme digne d'éloges et lui conseilla discrètement de donner, lui aussi, cette marque d'amour et

de déférence au Saint-Siège. Mgr Bourget eut connaissance de cette lettre et la commenta en ces termes dans sa circulaire du 30 juillet 1861. "Maintenant, chacun prendra ces paroles bienveillantes pour un ordre paternel, puisque le désir seul d'un supérieur si haut placé, a plus de poids que le commandement le plus impérieux. On va donc se faire un devoir par tout le diocèse de ne porter que le collet romain, au lieu du rabat". Ainsi, à partir de 1861 il semble bien que personne n'ait porté le rabat dans le diocèse de Montréal.

A Saint-Hyacinthe, Mgr Charles Larocque, dans une lettre circulaire à son clergé, le 19 septembre 1866, écrit... "Je dois ici avertir, pour qu'il n'y ait point de scandale, que j'ai permis à quelques missionnaires des townships à cause de leur position exceptionnelle, de porter le collet romain. Il n'y a qu'eux qui puissent être dispensés de se conformer à l'usage si légitimement établi, et par conséquent devenu loi dans le diocèse. J'ajouterai toutefois que si une modification devenait nécessaire, et que le voeu m'en fut régulièrement exprimé, je ne me croirais pas autorisé à m'y refuser. J'espère cependant qu'il ne m'en sera demandé aucun qui tiendrait à nous isoler des diocèses avec lesquels le nôtre se trouve en harmonie sous ce rapport" (Mandements des Evêques de St-Hyacinthe, II).

Le 18 août 1874, Mgr Chs Larocque, dans une circulaire pour convoquer le clergé à la retraite annuelle, annonce qu'il se propose de réunir le clergé pour examiner la question de savoir si l'usage du rabat français qui a fait jusqu'ici partie du costume ecclésiastique dans le diocèse, doit être abandonné, pour être remplacé par le collet romain. (Mandements, IV).

Enfin le 7 juin 1875, Mgr C. Larocque écrit à son clergé: "Comme je ne puis prévoir quand il me sera donné de pouvoir tenir l'assemblée synodale que je vous annonçais l'an dernier, à propos de l'usage de porter le rabat, sur lequel j'aurais désiré adopter tout de suite une mesure complète et définitive, et vu le désir qui m'a été exprimé en votre nom à ce sujet par deux des grands vicaires du diocèse, je permets à qui d'entre vous voudra le faire, de substituer le collet romain au rabat français". (Mandements, IV).

Les choses n'allèrent pas aussi vite dans Trois-Rivières que Montréal. Le 23 octobre 1869, Mgr L.-F. Laflèche partait pour Rome avec l'abbé Thomas Caron, V.G., et supérieur du Séminaire de Nicolet, tous deux avaient encore le rabat, preuve que le port en était général dans le diocèse de Trois-Rivières à la veille du concile du Vatican.

Mais à leur retour, le 9 août 1870, les deux illustres voyageurs portaient le collet romain (Mgr Z. Lahaye); les après-discussions entre gallicans et romanistes avaient fait rejeter à Mgr Laflèche la seule trace — ou mieux la seule ombre — de gallicanisme qui fût en sa personne.

Pourtant le grand évêque n'imposa à aucun de ses prêtres sa manière de voir et de faire. Seulement, il s'entendit avec les prêtres de sa ville épiscopale, peu nombreux alors, et sans retard, on y abandonna le rabat. Les autres prêtres du diocèse l'abandonnèrent peu à peu sans bruit ni discussion. "Nous trouvions plus convenable, dit Mgr N. Caron, ancien curé d'Yamachiche, de porter exactement le même costume que les prêtres de Rome".

Le curé de Bécancour, M. Louis-Stanislas Malo, "désapprouvait ce changement, il garda le rabat jusqu'à sa mort (11 décembre 1884); l'évêque ne le molesta point, le changement ne nous ayant pas été commandé". (Mgr N. Caron). M. Malo fut le dernier prêtre du diocèse des Trois-Rivières à porter le rabat.

A Québec, forteresse des traditions gallicanes, les choses se passèrent un peu autrement. Le rabat put y être porté jusqu'en 1875, alors que Mgr E.-A. Taschereau, voyant l'abandon qu'en avaient fait les autres diocèses, se décida à suivre le sentiment romain de ses suffragants, et le 24 août 1875, il disait à ses prêtres en retraite: "J'apparais au milieu de vous sans rabat. *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum feci, ita et vos faciat bis*", et pour empêcher toute résistance il écrivit le 10 septembre 1875: "Le collet romain ayant remplacé le rabat, dans les autres diocèses de cette province, il m'a paru nécessaire d'introduire le même usage parmi nous. En conséquence, advenant le 1er novembre prochain, le collet romain sera obligatoire dans ce diocèse."

Dans le diocèse de Rimouski, Mgr Jean Langevin écrit à son clergé le 3 septembre 1875: "L'usage du rabat venant d'être abandonné dans l'archidiocèse de Québec, il est moralement impossible de le conserver dans le diocèse de Rimouski. Tel a été l'avis des prêtres réunis pour la retraite, malgré le regret que beaucoup éprouvent de renoncer à cette partie du costume ecclésiastique introduite en Canada, dès son établissement par nos pères dans la foi."

En conséquence, les membres du clergé peuvent dès maintenant, et devront au 1er novembre prochain, substituer le collet romain au rabat".

Le rabat avait vécu, supprimé "suaviter" dans Montréal, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières, mais "fortiter" dans Québec et Rimouski. (Rodolphe Courchesne, *La Vie Nicolétaine*).

---

#### LE HORSE-BOAT DE LA POINTE-GATINEAU

---

Le chaland-traversier entre Ottawa et la Pointe Gatineau, vers 1867, naviguait à l'aide de deux cheveaux actionnant deux roues à aubes, une de chaque côté. Les animaux étaient comme dans une espèce de stalle sur un tablier en bois légèrement incliné de l'avant à l'arrière. Pour mettre ce bateau en marche un déclanchement libérait le tablier et le rendait mobile; alors, les chevaux étaient obligés de se mouvoir et ne pouvaient s'arrêter que lorsqu'un homme de l'équipage remettait la clenchette ou barre qui stoppait le tablier.

Le chaland portait passagers à pied et en voiture. Il appartenait à un M. Hagan.

R. Roy

---

#### QUESTION

---

En quelle année Aaron Hart vint-il s'établir ici? Je vois qu'il était déjà établi au Trois-Rivières en 1769 puis qu'il écrivait de là à George Allsopp (21 mars 1769).

T. R.